

Pour citer cet article : Mottier Lopez, L., Girardet, C., Broussal, D. & Demeester, A. (2021). EOC - une évaluation ouverte et collaborative entre pairs : analyse critique du dispositif de La Revue L'EeE. *La Revue L'EeE, Numéro spécial*. <https://doi.org/10.48325/rleee.spe.01>

EOC - UNE ÉVALUATION OUVERTE ET COLLABORATIVE ENTRE PAIRS

Analyse critique du dispositif de La Revue L'EeE

Lucie MOTTIER LOPEZ, Céline GIRARDET,
Dominique BROUSSAL, Anne DEMEESTER

Version de la publication : janvier 2021¹

Résumé

Cet article présente la conception et l'analyse d'un dispositif d'évaluation entre pairs dans le cadre de La Revue L'EeE, du point de vue plus spécialement des rôles et des activités des évaluateurs et des évaluatrices. La première partie expose un ensemble de critiques énoncées par la littérature de recherche à propos de l'évaluation en double aveugle, puis présente des perspectives nouvelles par le moyen d'évaluations ouvertes entre pairs exploitant des outils numériques. La deuxième partie du texte présente l'étude du dispositif d'évaluation ouverte et collaborative (EOC) telle que proposée par La Revue L'EeE. Les caractéristiques qui définissent cette EOC sont mises en évidence, et une analyse critique de la structure temporelle et organisationnelle du dispositif est proposée au regard plus spécialement des enjeux de collaboration visés. La position du comité éditorial de la revue est de contribuer à un changement de paradigme dont l'émergence commence à s'observer en sciences sociales et humaines, grâce à la conception d'évaluations ouvertes entre pairs exploitant les possibilités du numérique. L'article se termine avec la présentation d'un questionnaire visant à effectuer un suivi auprès des auteur·rices et rétroacteur·rices de la revue.

Mots-clés : évaluation scientifique, évaluation en double aveugle, évaluation ouverte et collaborative, évaluation entre pairs, La Revue L'EeE

¹ Ce texte a été présenté et débattu à l'occasion d'un symposium REF (Réseau Éducation et Formation) tenu à l'Université de Toulouse en 2019. Il a été révisé à la suite de ces échanges.

Abstract

This article presents the analysis of a peer review design proposed by La Revue LEeE, with a special focus on the roles and activities of reviewers. The first part of the article outlines criticisms from the research literature on double-blind peer review, and then presents new perspectives through open peer review using digital tools. The second part studies the open and collaborative review system (OCR) as proposed by La Revue LEeE. The characteristics that define this OCR are highlighted, and a critical analysis of the temporal and organisational structure of the system is proposed with regard more specifically to the targeted collaboration issues. The position of the journal's editorial board is to contribute to a paradigm shift that is beginning to emerge in the social sciences and humanities, through the conception of open peer review by exploiting the possibilities of digital technology. The article ends with the presentation of a questionnaire aimed at carrying out a follow-up with the authors and reviewers of the journal.

Keywords: peer review, double-blind peer review, open and collaborative review, La Revue LEeE

1. Introduction

Cet article présente la conception d'un dispositif d'évaluation dans le cadre de [La Revue LEeE](#) du point de vue plus spécialement des rôles et des activités des évaluateurs et des évaluatrices. Cette revue est une ressource, parmi d'autres ressources (en cours de conception et de mise en œuvre), proposée par une plateforme numérique *L'Évaluation en Éducation Online* (<https://www.leeonline/>) mise en exploitation en janvier 2019. Cette plateforme se veut à l'interface entre sciences, formation et pratiques. Sa visée est en effet de s'inscrire dans le courant des sciences participatives et citoyennes qui cherchent à soutenir le dialogue et l'inter-fécondation entre le monde scientifique et social, plus particulièrement pour ce qui concerne les problématiques de l'évaluation dans des contextes d'éducation et de formation. Ainsi, la plateforme LEeE.online a pour ambition de contribuer à la production de connaissances scientifiques, mais également de soutenir le développement professionnel des acteurs et actrices concerné·es par des questions évaluatives, de proposer / diffuser des méthodes et des outils toujours plus adaptés au monde d'aujourd'hui pour agir, réguler, innover. Elle souhaite soutenir la création d'espaces de dialogues dans des formes hétérogènes (articles scientifiques, littérature grise, écrits d'étudiant·es, matériels de formation, etc.). Dans l'esprit des sciences participatives et citoyennes (Houllier et al., 2017), la plateforme LEeE.online se veut ouverte, indépendante, et non concurrentielle. Elle promeut une écriture non-sexiste et privilégie l'utilisation de logiciels et outils en libre accès. Elle fonctionne sur la base du volontariat et du bénévolat uniquement. Plus généralement, elle défend les valeurs d'une culture scientifique ouverte, de collaboration et d'échange.

Ces valeurs (exprimées sous forme de [charte](#) sur la plateforme) ont guidé les choix techniques et de conception effectués. Pour ce qui concerne plus précisément La Revue LEeE, il a été décidé d'utiliser le système de publication OJS (*Open Journal System*), diffusé en licence libre, développé dans le cadre du projet inter-universitaire *Public Knowledge Project* (PKP). « *PKP is a multi-university initiative developing (free) open source software and conducting research to improve the quality and reach of scholarly publishing*² ». Le but premier de PKP est d'améliorer la qualité de la recherche scientifique et à la fois de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre, i.e., facilité d'accès à l'information, facilité

² <https://pkp.sfu.ca/>



d'utilisation du système, gratuité (Owen & Stranack, 2012). OJS est aujourd'hui considéré comme le système de gestion et de publication de revues le plus utilisé au monde.

Toujours au regard des valeurs défendues, La Revue LEeE a retenu le modèle de publication « Diamond Open Access » (DOA). L'ensemble du processus d'évaluation est effectué par des bénévoles ; l'article est immédiatement en libre accès ; personne ne doit payer pour soumettre son article ou payer des frais de publication ; personne non plus n'a à payer pour lire les articles. Autrement dit, le processus est totalement gratuit pour les auteur·rices et les lecteur·rices. « *In the Diamond Open Access Model, not-for-profit, non-commercial organizations, associations or networks publish material that is made available online in digital format, is free of charge for readers and authors and does not allow commercial and for-profit re-use* »³. Ce faisant, le modèle DOA s'oppose aux éditions scientifiques privées dont les taux de profit sont souvent indécents, et il s'oppose également à ce qui aujourd'hui s'appelle des « revues prédatrices ».

Enfin, toujours pour introduire le contexte du dispositif qui nous intéresse dans cet article, précisons que les choix effectués pour La Revue LEeE sont cohérents avec une *volonté politique* plus générale de démocratisation de la production et de l'accès à la science, telle qu'exprimée dans la [Déclaration de Berlin](#) (2003) consacrée à l'accès ouvert⁴ et, par exemple, dans les exigences de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales ([ASSH, 2016](#)) qui, dès 2020, ne finance que des revues en Open Access. Ce choix est également cautionné par Swissuniversities⁵ ([Swissuniversities, 2017](#)) qui souhaite que toutes les publications scientifiques financées par des fonds publics soient librement accessibles dès 2024.

Au regard de ce contexte, la suite de notre article problématise plus spécialement la modalité d'évaluation entre pairs qui se veut « ouverte et collaborative » dans La Revue LEeE. Pour commencer, la première partie du texte présente quelques éléments critiques issus de la littérature scientifique sur l'évaluation par les pairs, évaluation en double aveugle et évaluation ouverte. La deuxième partie présente et analyse le modèle élaboré pour La Revue LEeE et problématise le dispositif tel qu'il a été mis en œuvre depuis janvier 2019 notamment du point de vue des processus de collaboration en jeu dans l'évaluation et la révision des articles. Le texte se termine par les perspectives envisagées pour réaliser une enquête par questionnaire et un suivi auprès des utilisateurs et des utilisatrices de La Revue LEeE.

2. Revue de la littérature

De plus en plus souvent réalisée par le moyen de plateformes numériques, l'évaluation par les pairs est au cœur de l'assurance de la qualité des articles scientifiques publiés. L'Institut de l'information scientifique et technique du CNRS en France en fournit la définition suivante (citée par Bordier, 2015a) :

³ <https://oadesk.hypotheses.org/298>

⁴ <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>

⁵ Swissuniversities regroupe en association les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques de Suisse pour contribuer à renforcer et à développer la collaboration entre elles, et à favoriser l'expression commune du paysage suisse des hautes écoles.



Définition : l'évaluation par les pairs désigne la validation d'un article par un comité de lecture composé de scientifiques, experts dans le même champ disciplinaire que le contenu de l'article. Ce processus est destiné à lui assurer une qualité scientifique.

Synonymes : contrôle par les pairs ; *peer review* ; (processus de) contrôle des pairs ; révision par les pairs ; évaluation scientifique ; validation du contenu par un comité d'experts ; validation scientifique.

Anglais : *peer review*

Cette évaluation, fondée sur l'expertise de pairs sollicités par l'éditeur·rice de la revue concernée, est sous-tendue par deux fonctions principales : (1) formuler des rétroactions afin d'aider l'auteur·rice à améliorer son texte (fonction formative), notamment quand l'évaluateur·rice recommande sa publication ; (2) attester formellement la qualité du texte (fonction sommative à des fins de validation) – souvent après une phase de révision – visant à fonder la prise de décision de l'éditeur·rice qui doit sélectionner les textes à publier à partir de l'avis d'au moins deux évaluateur·rices. L'évaluation par les pairs se décline classiquement en trois modalités principales : une évaluation en double aveugle, une évaluation en simple aveugle, une évaluation ouverte. Ci-après, nous abordons la première et la dernière de ces modalités.

2.1 Mise en question de l'évaluation par les pairs en double aveugle

L'évaluation par les pairs, quand elle est en double aveugle, est souvent considérée comme un des meilleurs indicateurs de la qualité d'une revue scientifique et de l'importance des articles qu'elle publie (Watson, 2012). Rappelons que cette évaluation est fondée sur un double anonymat : ni les auteur·rices, ni les évaluateur·rices ne connaissent leurs noms respectifs. Pour évaluer les articles soumis, dans la plupart des cas, l'éditeur·rice de la revue concernée demande aux évaluateurs et évaluatrices sollicité·es de s'appuyer sur des critères prédéfinis portant sur la qualité scientifique du texte (e.g., actualité de la revue de littérature, pertinence du cadre conceptuel, validité des méthodes, cohérence des analyses, etc.) et de son écriture. Des critères peuvent également porter sur l'importance de la recherche présentée, sa nouveauté, son impact. Il peut également être demandé aux évaluateur·rices d'identifier d'éventuels plagats, de signaler des problèmes de référencement, entre autres points.

Cette évaluation par les pairs est souvent considérée comme incontournable, que ce soit dans des textes politiques d'orientation de la recherche (e.g., CNRS, 2020) ou comme montré par l'enquête internationale de Ware (2008) menée auprès de 3040 chercheur·ses d'orientations scientifiques diverses, puis auprès de 2004 répondant·es dans l'enquête répliquée en 2015. La majorité des répondant·es de 2008 considère que l'évaluation par les pairs est nécessaire (93%) et qu'elle contribue à l'amélioration des textes publiés (90%). Ces avis sont stables entre les deux enquêtes (Ware, 2016). Moins d'un tiers pense toutefois que cette évaluation par les pairs est optimale. Un désir d'amélioration est exprimé par 65% de répondant·es en 2008, et 74% en 2015. Ainsi, si l'évaluation par les pairs apparaît indispensable, elle demande à être améliorée du point de vue même des acteur·rices concerné·es.

Nombre de critiques existent en effet à propos de l'évaluation en double aveugle. « Miller (2006, p. 425) utilise la fameuse phrase de Winston Churchill pour qualifier le système d'évaluation par les pairs en double aveugle : 'Il est le pire système à l'exception de tous les autres' » (Deville et al., 2016, p. 8).



En 2015, l'ancien éditeur du *British Medical Journal* appelait à l'abolition du principe de *peer review* au motif, selon lui, de l'inefficacité d'un processus biaisé, coûteux en temps et faisant office de « loterie ». En effet, lorsque le processus d'évaluateurs par pairs n'est pas correctement balisé dans son esprit et sa forme, des dérives peuvent se développer et être à l'origine de ce genre de polémique. Tout chercheur publiant peut témoigner d'avoir, au moins une fois dans sa carrière, « tiré un mauvais numéro » et eu des retours d'évaluation superficiels et expéditifs, ou bien incendiaires et peu constructifs quant à la manière d'améliorer son manuscrit. (Meissonnier, 2017, p. 3)

Une abondante littérature dénonce les biais et les limites de cette évaluation en double aveugle quels que soient les domaines disciplinaires. Par exemple, Vekterop (2015) considère que cette évaluation est lente, inefficace, peu fiable, arbitraire, coûteuse ; elle est soumise à des variations importantes entre expert·es ; elle met à mal le principe de scepticisme scientifique (la vérité absolue n'existe pas en science) ; elle tend à être confirmatoire d'attentes préalables (bais de confirmation) ; elle sert le carriérisme plus que la science. Pour ce qui concerne plus spécialement les conduites de l'évaluateur·rice, Meissonnier (2017) indique que cela fait depuis de nombreuses années qu'elles sont vues plus comme un « obstacle qu'un facilitateur à la publication des articles » (p. 3). Selon lui, le phénomène s'est encore accentué avec la pression exercée par les classements de revues. Tout en étant prudent dans ses jugements (« il pourrait être cavalier ou prétentieux de rappeler aux évaluateurs quel doit être leur travail », p. 4), Meissonnier énonce un ensemble de « maladroites » ou « syndromes dont il convient de se prémunir » : le syndrome de l'uniforme (non-prise en compte du type d'article à évaluer), le syndrome de l'intransigeant (croyance que la qualité d'une critique passe par le niveau de sévérité), le syndrome de l'arrogant (s'exprimant par des violences verbales gratuites), le syndrome de l'expéditif (évaluation en surface), le syndrome du solitaire (non prise en considération des rapports des autres expert·es lors d'un deuxième cycle d'évaluation), et le syndrome de l'éternel insatisfait (ou excès de perfectionnisme). La revue de littérature de la thèse de doctorat de Colpaert (2018) donne également un large aperçu des biais au sein des processus de révision, notamment relatifs aux contenus mêmes des soumissions (par exemple, rejets des résultats non-significatifs, rejet des perspectives différentes des siennes, tendance à rejeter les idées innovantes).

Pour autant, Meissonnier (2017) ne remet pas en question l'existence et l'importance du rôle des évaluateurs et évaluatrices dans la publication scientifique. « Le rôle du reviewer oscille entre celui de 'coach' et celui de 'critique' (Daft et al., 1987) ; les meilleures évaluations d'articles ayant d'ailleurs été observées comme celles ayant mobilisé de manière équilibrée les deux compétences (Cummings et al., 1985 ; Jauch & Wall, 1989 ; Miller, 2006 ; Rai, 2016) » (p. 4). Starbuck (2003), quant à lui, considère que « *No reviewer is ever wrong !* » (p. 344), tout en énonçant également des conduites parfois inadéquates (non éthiques, agressives, irrespectueuses, manque de maîtrise des contenus). Starbuck suggère de considérer les rétroactions « *as data about the potential audience for my articles* » (p. 345). Si un·e évaluateur·rice interprète le texte autrement que dans son intention d'écriture, alors cela signifie que d'autres lecteur·rices le feront aussi. Si iel pense qu'il y a une erreur méthodologique, alors des explications complémentaires doivent être données, etc.

In general, I should attend very carefully to the thoughts of anyone who has read my words rather carefully. These are much more realistic data than the polite but superficial comments of close colleagues, who may have read my manuscript hastily and who do not want to hurt my feelings. Good data about readers' reactions are hard to obtain, and good data can never be "wrong". (Starbuck, 2003, p. 345)



Pour Starbuck, l'évaluation par les pairs devrait signifier que les auteur·rices et les évaluateur·rices se considèrent comme étant réellement des pairs entre elleux, le statut d'évaluateur·rice ne devant pas donner une prérogative sur l'argumentation quant à la pertinence des contenus rédigés. Pourtant, les éditeur·rices des revues agissent fréquemment comme si les évaluateur·rices étaient nécessairement plus compétent·es que les auteur·rices, uniquement en raison de leur statut. Certainement aussi parce que le taux de refus d'une revue participe au classement et à la renommée de celle-ci.

On retiendra de cet état de la question que personne, ayant une expérience avérée de l'édition et de l'évaluation scientifiques, n'oserait aujourd'hui prétendre être pleinement satisfait·e de l'évaluation par les pairs en double aveugle. Dans une position conservatrice, celle-ci apparaît comme étant la moins mauvaise des solutions (Deville et al., 2016). On continue alors de s'en satisfaire voire de la plébisciter pour revendiquer le statut et la qualité scientifiques des textes publiés. Une position alternative, et c'est celle de La Revue LEeE, est de contribuer à un *changement de paradigme* dont l'émergence commence à s'observer en sciences sociales et humaines, grâce à la conception d'évaluations ouvertes entre pairs qui exploitent les possibilités du numérique (Mottier Lopez & Girardet, 2020).

2.2 Les perspectives d'une évaluation ouverte par les pairs

Il faut garder à l'esprit que tout article de recherche ne peut, ni même ne doit, être un produit parfait. La finalité de la Science n'est pas de découvrir des réalités cachées au sein des systèmes naturels, artificiels ou sociaux qu'elle étudie, mais de fournir autant de représentations et d'interprétations possibles permettant de les rendre partiellement intelligibles dans un contexte spatio-temporel donné. L'excellence ne brille que par ses imperfections dont elle parvient à légitimer l'existence. D'autre part, une recherche n'est pas réductible au résultat écrit par lequel elle se formalise, mais comprise également par le processus social en amont par lequel elle s'initie et se développe. (Meissonier, 2017, pp. 3-4)

Comme toutes pratiques d'évaluation, l'évaluation par les pairs est ancrée dans des fondements épistémologiques qui justifient les principes et les règles qui la structurent. Si la croyance est que l'évaluation par les pairs peut être pleinement objective, qu'elle est susceptible de donner une « valeur vraie » à l'article évalué, que le jugement de l'évaluateur·rice peut se traduire par une « mesure » sur une échelle, alors il n'y a certainement pas d'arguments suffisamment forts qui justifieraient d'introduire dans l'évaluation des échanges interpersonnels et des rétroactions ouvertes par exemple. Mais si la conception est que l'évaluation est un processus référentialisé de construction de significations (Figari & Remaud, 2014 ; Mottier Lopez & Dechamboux, 2019), alors, les fondements épistémologiques changent. La subjectivité de l'évaluation n'est plus considérée comme un obstacle (une erreur, un biais) car l'évaluation est vue comme foncièrement dialogique ; les jugements qu'elle produit se construisent par la confrontation (par l'altérité) de référentiels possiblement multiples et différents entre personnes mais également entre différents cadres conceptuels susceptibles de « faire référence » ; l'évaluation par les pairs s'inscrit dans un processus de négociation de sens et de communication entre les partenaires concerné·es, à l'aide d'outils (techniques – e.g., numériques –, et symboliques, tel le langage) qui médiatisent les processus d'objectivation de l'intersubjectivité nécessairement déployée. C'est dans ce paradigme de l'évaluation (que l'on peut associer à l'évaluation négociée au sens de Cardinet, 1990, ou à l'évaluation dialectique et critique de Rodrigues, 2006) que nous poursuivons notre problématisation d'une évaluation par les pairs « ouverte » puis « collaborative » dans notre étude de cas.



Parmi différentes définitions de l'évaluation *ouverte*, Bordier (2015a) cite celle de Magalhães, chercheur en sciences biomédicales (2012) :

Open peer review consists of signed reviews that can be posted on the Internet together with accepted and refused manuscripts and grant proposals. The idea is to have a more transparent process not only in scientific journals but, most of all, in granting organizations ... I defend that transparency and openness must be implemented in scientific journals, granting agencies, job applications, and every single step of the academia. Secrecy forges despotism. Transparency is always the best protection against abuse.

Dans le prolongement de cette définition, la revue de littérature de Bordier (2015a, 2016) souligne la double dimension qui participe à la définition de l'évaluation ouverte par les pairs :

- la levée de l'anonymat des auteur·rices et des évaluateur·rices dès le début du processus d'expertise qui se veut le plus transparent possible ;
- le renvoi à la modalité de l'Open Access associée aux moyens numériques actuels, et qui participe également de l'argument de la transparence au cœur de cette modalité évaluative.

En d'autres mots, cette évaluation s'inscrit dans le mouvement actuel d'élargissement de la diffusion des débats scientifiques. Rendre publics et accessibles les rapports d'expertise visibilise les discussions critiques et constructives, mais aussi les divergences intellectuelles, susceptibles de concourir à l'amélioration des recherches et, plus généralement, à l'avancement des savoirs scientifiques.

Bordier (2015a) énumère différents modèles d'évaluation ouverte, non exclusifs les uns des autres, et pouvant se combiner. Ils sont résumés dans le tableau 1 mettant en évidence qu'il n'existe pas à l'heure actuelle une définition univoque de l'évaluation ouverte par les pairs, ni une façon standardisée de la réaliser.

Tableau 1

Différents modèles d'évaluation ouverte par les pairs, adaptés de Bordier (2015a)

<i>Crowdsourcing review</i>	Article publié en ligne avec une discussion/évaluation ouverte, non-exclusive (tout le monde peut y participer), sans limiter le nombre de commentaires. Peut être combinée avec une évaluation classique.
<i>Peer commentary</i>	Idem, mais avec la possibilité de sélectionner les participant·es à la discussion en fonction de leurs compétences scientifiques. Peut être combinée avec une évaluation classique.
<i>Pre-publication open review</i>	Débat critique en ligne autour du projet, avant la publication. Plus proche de la discussion que de l'évaluation. La discussion en prépublication peut déboucher (ou non) sur une évaluation par les pairs ouverte ou non.
<i>Post-publication review</i>	Débat critique en ligne après la publication, en général après une évaluation positive par les pairs. Plus proche de la discussion que de l'évaluation.
<i>Synchronous review</i>	Discussion/évaluation synchrone, c'est-à-dire commentaires et amendements en direct. Difficile à mettre en place du point de vue technique.
<i>Editor-mediated review</i>	Discussion/évaluation médiatisée par l'éditeur·rice : incitation à commenter, discuter, amender les projets, modération si besoin des échanges, aide aux prises de décision finales.



Peer review by endorsement	Choix par les auteur·rices des discutant·es/évaluateur·rices dans des cadres éthiques préalablement fixés. Modèle qui ne semble pas nuire à la qualité des rapports critiques mais qui tend à déboucher sur un plus haut taux d'acceptation. Pas nécessairement problématique en Open Access.
----------------------------	--

Kowalczyk et al. (2015) ont mené une enquête sur un corpus de 800 articles évalués, comparant la qualité des rapports d'évaluation rédigés dans des évaluations ouvertes ou en aveugle. Les résultats montrent que le fait de connaître le nom des évaluateur·rices ainsi que d'avoir rendu publics leurs rapports n'a pas entaché la qualité de ces derniers, voire même a conduit à les améliorer. Ces constats corroborent d'autres enquêtes du même type citées par Kowalczyk et al. : « *The quality of peer review reports in journals with open peer review is comparable with that of journals with single-blind peer review. Furthermore, open peer review improves constructiveness of peer reviewer comments* » (p. 9). L'étude comparative de Riley et Jones (2016) n'a également pas trouvé de différences significatives concernant la qualité ou les recommandations formulées par les évaluateur·rices.

Plus généralement, les articles sur l'évaluation ouverte par les pairs insistent sur les enjeux potentiels de développement professionnel pour l'ensemble des partenaires concerné·es, notamment :

- la création d'espaces de discussion critique, principe au cœur de la qualité des recherches scientifiques ;
- une émulation intellectuelle, intérêt épistémologique et didactique de telles discussions pour l'ensemble des partenaires impliqué·es (auteur·rices, évaluateur·rices, éditeur·rices, lecteur·rices) ;
- un renforcement éthique (lutte contre des conflits d'intérêts pouvant être masqués par l'anonymat) ;
- une meilleure neutralisation des critiques infondées ;
- une valorisation et reconnaissance du travail d'expertise avec la publication des noms des évaluateur·rices (Bordier, 2015a, 2017).

Le principal point d'achoppement entre les partisan·nes et les détracteur·rices de l'évaluation ouverte par les pairs concerne la levée de l'anonymat et ses possibles conséquences sur les relations sociales et interpersonnelles au sein des communautés professionnelles. Bordier (2015b) cite les inquiétudes que peut éprouver un·e jeune évaluateur·rice de critiquer un·e collègue de renom qui pourrait avoir une influence sur ses perspectives professionnelles futures ou, inversement, en cas d'évaluation trop favorable qui pourrait laisser entendre une certaine complaisance de sa part. L'évaluation ouverte peut également être mal considérée en raison des tensions qu'elle est susceptible de produire au niveau des relations professionnelles entre chercheur·ses, avec la crainte également que ne soit affecté le niveau d'exigence des recherches. Plus généralement, il ressort de la revue de littérature effectuée par Mottier Lopez et Girardet (2020) la nécessité de mener des études plus approfondies sur la validité et la crédibilité de ce type d'évaluation, y compris au regard de ses modalités concrètes compte tenu des grandes variations possibles de celles-ci. C'est dans cette perspective que la suite de l'article présente une première objectivation et étude⁶ des caractéristiques du dispositif d'évaluation ouverte et collaborative (EOC) de La Revue LEeE.

⁶ Des études ultérieures sont planifiées afin d'effectuer un suivi scientifique longitudinal.



3. Étude du dispositif de La Revue LEeE : une évaluation ouverte et collaborative (EOC) *entre pairs*

Cette troisième partie expose, dans un premier temps, les grandes lignes de la conceptualisation de la collaboration qui orientent la nature du questionnement scientifique à propos de l'EOC. Dans un deuxième temps, les caractéristiques et les phrases qui structurent le dispositif de l'EOC sont présentées et discutées.

3.1 Conceptualisation de la collaboration dans l'évaluation ouverte entre pairs

Dans le modèle d'évaluation ouverte proposé par La Revue LEeE, la collaboration peut être conceptualisée sur trois plans en particulier. Nous énonçons ci-dessous chacun de ces plans et esquissons la nature du questionnement scientifique associé.

La collaboration, en tant que fondement au cœur de la construction des savoirs et des connaissances, est conçue sur un premier plan qui est d'ordre épistémologique. Des modèles, tel que celui de la communauté de pratique de Wenger (1998), ont argumenté ce fondement épistémologique en situant la participation collaborative dans un rapport de constitution réciproque entre les structures sociales et organisationnelles du projet collectif (dans notre cas, associées aux contraintes et possibilités du numérique par exemple, mais également des institutions associées à chaque acteur·rice) et les expériences situées des participant·es eu égard à l'entreprise commune et à son intercompréhension. Ce plan incite donc à examiner la relation dialectique entre les structures prédéfinies du dispositif élaboré et les pratiques situées des acteur·rices impliqué·es, y compris au regard des contextes institutionnels pluriels qui sont les leurs (Mottier Lopez & Girardet, 2020). Ce plan pose la question de la pertinence et de l'opérationnalité des structures mises en place dans le dispositif de La Revue LEeE, des interdépendances avec les autres structures socio-institutionnelles impliquées au regard des participations effectives des partenaires, notamment par rapport à leur engagement mutuel et au pouvoir d'agir perçu.

Le deuxième plan, lié au premier, relève des différentes phases qui jalonnent la réalisation collaborative du projet conjoint. Dans une perspective située d'évaluation d'un dispositif collaboratif (Mottier Lopez & Dechamboux, 2019), ces phases sont pensées en termes de *situation-processus* de médiation sociale et technologique. Elles sont analysées à la lumière des finalités collaboratives qui leur sont propres, impliquant des rôles déterminés, des espaces alternés, des temporalités co-dépendantes, des outils dialogiques. Ce plan demande ainsi d'identifier et d'analyser les phases structurantes de la collaboration (du point de vue du dispositif et à la fois en tant que processus situé et émergent) et les situations-processus de médiations en jeu : par exemple quels sont les espaces instrumentés de co-constructions de significations entre les participant·es par rapport à l'entreprise commune de publier des articles scientifiques de bonne qualité ? Quels sont les outils mobilisables et mobilisés en fonction des rôles et des responsabilités partagées dans l'évaluation scientifique et la révision des textes ? etc.

Enfin, le troisième plan servant à conceptualiser la collaboration, également interrelié aux autres plans, s'inscrit à même les échanges dialogiques expérimentés entre les partenaires, convoquant des dimensions cognitive, sociale et éthique. Comme l'argumente Meissonier



(2017), « tout article de recherche publié dans une revue scientifique est, en définitive, le fruit d'une 'alchimie' singulière entre les auteurs et les évaluateurs » (p. 4). Pour Martineau et Simard (2019), recourir au *dialogue collaboratif* à des fins d'intercompréhension consiste à considérer autrui comme un·e interlocuteur·rice valable (c'est-à-dire qui a un point de vue qui « vaut »). C'est reconnaître que sa propre connaissance est faillible ; c'est partager des savoirs pour construire de nouveaux savoirs potentiels. Comme développé par ces auteurs faisant référence aux travaux d'Habermas notamment, une éthique de la discussion est requise. Ce plan incite ainsi à analyser méticuleusement les opportunités et la qualité des discussions collaboratives entre les évaluateur·rices et les auteur·rices : dans quelle mesure, par exemple, les évaluations produites engagent-elles des négociations de significations entre les différent·es partenaires (avec les auteur·rices mais également entre évaluateur·rices), de quel ordre, sur quels registres énonciatifs, pour quels effets ? etc.

La section suivante présente les traits caractéristiques qui définissent le dispositif d'évaluation élaboré pour La Revue LEeE, ainsi que les phases, espaces et outils qui le structurent. Ce faisant, une première analyse critique est réalisée du point de vue du dispositif sans encore le confronter aux expériences situées des acteur·rices impliqué·es.

3.2 Caractéristiques de l'EOC de La Revue LEeE

La Revue LEeE propose à l'heure actuelle deux modalités d'évaluation à choix⁷ : l'évaluation en double aveugle et l'EOC. Des études comparatives entre les deux modalités pourront par la suite être entreprises sur les processus évaluatifs et leurs effets.⁸ Pour l'EOC, l'équipe éditoriale de la revue (signataire de cet article⁹) a retenu un ensemble de caractéristiques visant explicitement des innovations associées aux enjeux de transparence et de collaboration visés. Un premier choix a déjà été de retenir le terme de « rétroacteur » et de « rétroactrice » plutôt que d'évaluateur et d'évaluatrice ou celui d'expert et experte. Le but est ici de visibiliser l'esprit d'une évaluation avant tout formative, fondée sur des rétroactions (synonymes de feedbacks) à des fins de dialogues professionnels et de régulation entre pairs qui toutes et tous sont potentiellement des expert·es. L'évaluation n'est en outre pas seulement du côté des rétroacteur·rices mais elle engage également des autoévaluations de la part des auteur·rices sur leurs propres textes pour les améliorer. Ce choix débouche sur la conceptualisation d'une évaluation collaborative « entre » pairs plutôt que « par » les pairs.

Le tableau 2 présente les autres caractéristiques retenues pour La Revue LEeE à partir des catégories énoncées dans la littérature de recherche (e.g., Ford, 2013 ; Walker & Rocha da Silva, 2015).

⁷ Notons que pour permettre ce choix, des obstacles techniques ont dû être dépassés, ce qui a été possible grâce au soutien d'ingénieurs en informatique. Nous remercions ici la Cinformatique qui a accepté d'être partenaire sans contrepartie directe du projet général de la plateforme LEeE, et de ses outils, en mettant à disposition ses compétences techniques et de développement. Sans une collaboration étroite avec ce partenaire bénévole, le projet n'aurait pas pu aboutir.

⁸ Avec l'accord des personnes concernées évidemment.

⁹ A qui nous ajoutons Lucie Aussel de l'Université de Toulouse qui a également contribué à l'élaboration initiale du projet.



Tableau 2*Caractéristiques de l'EOC de La Revue LEeE (reprises de Mottier Lopez & Girardet, 2020)*

Catégories	Choix de La Revue LEeE
Accessibilité	Revue en Open Access et évaluations numériques
Prépublication	Prépublication du manuscrit avant l'EOC, pendant l'EOC, puis reste disponible en version 1 de l'article publié
Critères d'évaluation	Ciblés sur la qualité scientifique uniquement
Choix des expert-es	Réacteur·rices proposé·es par l'éditeur·rice ; dans le cas de projets collectifs (articles coordonnés dans un même numéro), un·e réacteur·rice interne au projet et un·e réacteur·rice externe sont choisi·es
Anonymat	Pour les réacteur·rices, levée de l'anonymat au moment de leur acceptation, puis pour l'auteur·rice au moment de la révision collaborative
Interactions	Interactions possibles entre réacteur·rices (non obligées) ; interactions entre auteur·rices et réacteur·rices (obligées). Auteur·rices et réacteur·rices doivent s'accorder explicitement sur les révisions apportées à l'article
Divulgaration et signature	Le nom des réacteur·rices est indiqué dans les métadonnées de l'article. Les appréciations générales et des extraits de l'EOC sont publiés dans les annexes de l'article
Médiation de l'éditeur·rice	Présélection des articles ; décision et médiation si besoin pendant le processus ; validation de la publication finale
Commentaires des lecteur·rices	Non expérimentés en l'état actuel ; possibles sur demande

Certaines de ces caractéristiques sont reprises et discutées dans l'analyse ci-après de la structure temporelle et organisationnelle du dispositif, du point de vue plus spécialement de la collaboration visée entre les partenaires.

3.3 Analyse de la structure temporelle et organisationnelle de l'EOC

La [structure temporelle et organisationnelles de l'EOC](#) implique deux « temps » principaux :

- Un temps 1 qui porte sur la soumission du texte et sa pré-acceptation (ou non) par l'équipe éditoriale pour être évalué. Ce temps permet la prépublication du texte sur le site de la revue et l'invitation de réacteur·rices pour réaliser l'EOC.
- Un temps 2 qui concerne l'EOC plus spécifiquement jusqu'à la décision finale de publication (ou non) du texte. Ce temps est structuré en cinq phases, avec des va-et-vient possibles, comme montré par la [schématisation](#) de l'EOC sur le site de la revue.

Une analyse du dispositif a été effectuée dans le tableau 4 au regard des catégories suivantes :

- Les *espaces* et les *outils* pour réaliser les échanges, semi-publics ou en *Open Access*. Les espaces semi-publics sont de trois ordres principalement : un Google doc, les espaces de discussion propres à OJS et éventuellement des mails collectifs si les partenaires le souhaitent.
- La *nature des changements* visés par l'EOC comparativement à une évaluation en double aveugle.



Tableau 4

Analyse du dispositif d'évaluation entre pairs ouverte et collaborative (EOC) de La Revue LEeE

Phases du processus	Espaces et outils concernés	Nature du changement	Effets potentiels escomptés
TEMPS 1			
Soumission du texte par A et choix de la modalité d'évaluation	OJS semi-public (s-p)	Possibilité pour les A de choisir entre deux modalités d'évaluation : - Double aveugle - EOC	- Libre choix pour A par rapport à la « menace perçue » d'une levée d'anonymat
Décision éditoriale Acceptation / refus de la soumission en fonction de deux critères globaux : - Texte devant porter sur une problématique évaluative - Texte devant respecter les normes éditoriales	OJS s-p		
Prépublication du texte soumis Si pré-acceptation et choix de l'EOC	OJS OPEN ACCESS Version en prépublication faisant l'objet d'une référencement spécifique	Accessibilité du texte dès sa soumission pour les communautés scientifique et sociale	- Rapidité de la publication et de la mise en réseaux - Propriété intellectuelle affichée dès la soumission - Possibilité d'échanges avec les communautés dès cette étape
Invitation des R et acceptation de l'EOC Choix / sollicitation des R par les E	OJS s-p	- Levée de l'anonymat des A - Possibilité pour les R d'accepter ou refuser à partir du texte complet	- Libre choix pour R par rapport à la menace perçue d'une levée d'anonymat
TEMPS 2			
1. Rétroactions de chaque R - R connaissent le nom de A - R connaissent leur identité mutuelle À partir des rétroactions, décision éditoriale : poursuite ou non de l'EOC	GOOGLE doc (Gd) - Chaque R rédige ses commentaires sur le même - Commentaires visibles entre les R OJS s-p - Appréciation générale. Recommandation d'acceptation ou non de l'article	- Possibilité de réagir aussi aux rétroactions du R pair - Possibilité d'échanges entre R, avant d'envoyer aux A - Possibilité de rétroactions synchrones entre R	- Apports formatifs pour les R de connaître les points de vue réciproques



2	Transmission par E des rétroactions à A À cette étape, A connaît le nom des R	GOOGLE doc - Révision sur le Gd qui reste visible par l'ensemble des partenaires	- Levée de l'anonymat des R pour A	
3	Échanges entre A et R autour du texte - Soit pendant la révision en train de se faire (3a) - Soit une fois les révisions apportées (3b)	GOOGLE doc et OJS - Échanges entre R-A - Médiation de E si besoin	- Réponses aux rétroactions reçues - Échanges autour du texte	- Relation moins asymétrique entre A et R - Possibilité pour les R et les A d'argumenter leurs points de vue - Aide à l'écriture par les R si souhaité par A
4	Accords entre A et R sur les révisions effectuées Décision éditoriale finale	GOOGLE doc et OJS s-p Décisions conjointes entre A et R à propos : - Des révisions apportées au texte - De la fin de la révision à annoncer à E - Médiation de E si besoin	- R sont parties prenantes des révisions apportées par A et de la qualité du texte pour la publication	- Responsabilité conjointe à propos des révisions apportées - Accroissement de la responsabilité des R par la visibilité de leur rétroactions et interactions
5	Sélection des extraits de l'EOC entre A et R pour publication en annexe de l'article	GOOGLE doc, OJS s-p et mail - Échanges entre R-A - Médiation de E si besoin	- Article augmenté par une annexe qui rend compte en partie de l'EOC	D'une façon générale, renforcement de la qualité des rétroactions et des révisions apportées au texte
PUBLICATION DE L'ARTICLE				
	Publication de l'article La version prépubliée reste disponible	OJS OPEN ACCESS - Publication des noms des R dans les métadonnées de l'article - En annexe, publication des appréciations générales et extraits de l'EOC		- Reconnaissance sociale du travail des R - Alimentation des controverses scientifiques dans les communautés et développement collectif

A = auteur / autrice ; R = rétroacteur / rétroactrice ; E = éditeur / éditrice ; EOC = évaluation entre pairs ouverte et collaborative

Dans le tableau puis dans le texte, nous parlons d'auteur·rice au sens générique, pouvant inclure une ou plusieurs personnes. C'est également le cas de l'éditeur·rice.



- Des *effets escomptés* par rapport à des enjeux de transparence, de co-responsabilité entre auteur·rices, rétroacteur·rices et éditeur·rices, d'amélioration de la qualité des contenus rédigés, d'échanges et d'opportunités de développement professionnel.

À partir de cette analyse, nous présentons ci-dessous quelques points nodaux de l'EOC et inférons également quelques avantages par rapport aux buts visés, mais également quelques limites principales par rapport aux premières expériences réalisées.

Temps 1

Dans le temps 1, en cas d'EOC choisie par l'auteur·rice, une version en Open Access de l'article soumis est déposée en prépublication sur le site de la revue, après une vérification par l'éditeur·rice responsable (l'article traite effectivement d'une problématique évaluative en éducation ; il respecte la charte éditoriale de la revue).

- Principaux avantages visés : rapidité de la mise à disposition des recherches dans les communautés scientifiques et sociales ; plus grande actualité des informations publiées, susceptibles d'alimenter les différents réseaux.
- Limite principale postulée : mise à disposition de résultats possiblement peu fiables ou de faible qualité¹⁰, importance de la mention « prépublication » dans le filigrane de l'article signifiant que le texte n'a pas encore été validé par les pairs et qu'il s'agit, en ce sens, d'une « littérature grise ».

Dans le temps 1, chaque rétroacteur·rice doit explicitement donner son accord pour fonctionner selon les règles de l'EOC ; cet accord se resollicite pour chaque article soumis. La levée de l'anonymat de l'auteur·rice du texte se réalise pendant ce temps 1, au moment de la sollicitation des rétroacteur·rices par l'éditeur·rice.

Temps 2 : rétroactions sans échanges avec l'auteur·rice (phase 1)

Puis, la levée de l'anonymat se fait entre rétroacteur·rices dans la phase 1 du deuxième temps par le moyen des espaces semi-publics de OJS et en effectuant la rétroaction sur un même document (le texte de l'article sur Google doc¹¹). Les rétroacteur·rices peuvent lire leurs commentaires respectifs et interagir, si souhaité, avant de transmettre séparément sur OJS une appréciation générale destinée à l'auteur·rice ainsi que leur recommandation (poursuivre le processus ou refuser la soumission). Une possibilité de communication privée entre rétroacteur·rices et éditeur·rice est possible.

- Avantages principaux visés : possibilité de rétroactions synchrones entre rétroacteur·rices, possibilité d'interagir entre elles et eux autour du texte sur Google doc, tout en gardant dans ce temps 1 la possibilité d'une appréciation générale et d'une recommandation séparée et individuelle.
- Limite principale postulée : malgré les recommandations de la revue (délimitant une période relativement réduite pour cette phase 1), rétroactions faites dans des

¹⁰ Cette critique n'est cependant pas propre à l'évaluation ouverte et à la prépublication comme montré par la littérature spécialisée, l'évaluation en double aveugle ne parvenant pas non plus à exclure la publication de résultats de faible qualité, voire carrément erronés y compris dans des revues prestigieuses, telle *Nature* (Bordier, 2015a, 2017).

¹¹ A l'heure actuelle, nous n'avons pas trouvé un meilleur système de co-écriture en ligne que Google doc, nous amenant à faire un pas de côté par rapport à la philosophie générale de la plateforme LEeE décrite dans l'introduction de l'article. Ce choix est provisoire.



périodes temporelles trop éloignées l'une de l'autre pour permettre de réels échanges entre les rétroacteur·rices.

Temps 2 : échanges et décisions entre auteur·rice et rétroacteur·rices (phases 2 à 5) avec la médiation de l'éditeur·rice

Bien que la visée soit de renforcer la responsabilité de l'ensemble des partenaires, l'éditeur·rice a une fonction de médiation pour l'ensemble du processus collaboratif, tant au niveau organisationnel, temporel qu'au niveau des contenus des discussions si besoin. Ainsi, une fois les rétroactions terminées, l'auteur·rice reçoit par l'éditeur·rice le lien du Google doc depuis OJS, afin de prendre connaissance des commentaires non anonymes des rétroacteur·rices (phase 2). En se connectant à OJS, l'auteur·rice a également accès aux appréciations générales et aux recommandations énoncées, et peut commencer la révision de son texte. Par les consignes qu'il reçoit, l'auteur·rice est encouragé·e à échanger avec les rétroacteur·rices, afin de poser des questions et rédiger des remarques, pour mieux comprendre un commentaire, argumenter ses choix, solliciter des conseils et des références par exemple (phase 3). Les échanges autour du texte sont librement gérés par les auteur·rices et les rétroacteur·rices. Ils sont possibles sur le Google doc, ainsi qu'en utilisant un espace de « discussion » propre à OJS ou par mails si préféré par les partenaires. Ces échanges peuvent avoir lieu pendant la révision en train de se faire ou une fois toutes les révisions apportées par l'auteur·rice. L'éditeur·rice peut suivre les échanges sur le Google doc et sur l'espace de discussion ; iel peut intervenir à la demande, mais également rappeler, inciter, faciliter, voire modérer si besoin les échanges. La fin de la révision est conjointement décidée entre l'auteur·rice et les rétroacteur·rices (phase 4) qui en informe l'éditeur·rice. Ce dernier ou cette dernière peut transmettre des demandes complémentaires si besoin et valide la décision. La phase clôturant l'EOC (phase 5) consiste finalement à retenir des extraits de l'EOC. L'éditeur·rice sollicite l'auteur·rice afin qu'il fasse des propositions aux rétroacteur·rices qui doivent valider les choix (ou faire d'autres propositions). Ces extraits sont transmis à l'éditeur·rice qui les relit également et les met en page.

- Avantages principaux visés : possibilités d'échanges entre les partenaires dans des modalités variées, synchrones et asynchrones ; co-responsabilité des révisions apportées au texte.
- Limites principales envisagées : coordination possiblement difficile entre les partenaires au regard de leurs contraintes temporelles et charges de travail respectives ; gestion des différents espaces pour échanger et communiquer de façon efficace.

Publication des versions de l'article

L'article révisé est publié en Open Access, tout en laissant consultable la version en prépublication (éditée avec un filigrane indiquant son statut). Les métadonnées de l'article indiquent le nom des rétroacteur·rices. L'appréciation générale initialement rédigée par chaque rétroacteur·rice et les extraits de l'EOC sont publiés en annexe de l'article. Le choix éditorial est de ne pas publier l'intégralité des échanges. D'une part, parce que ce ne sont pas des rapports au sens strict du terme, mais ce sont des commentaires pouvant être de tout ordre, à même le texte ou dans les espaces de discussion de la plateforme OJS. Tous les échanges ne sont pas forcément instructifs pour les lecteurs et lectrices. D'autre part, ce choix éditorial vise à protéger les auteur·rices par rapport à certaines faiblesses initiales de leur texte, ou des rétroacteur·rices à propos de certains de leurs commentaires, qui n'apporteraient rien à être rendus publics dans une visée de partage de savoirs.



- Avantage principal visé : donner à voir des extraits de controverses et échanges de contenus susceptibles d'intéresser les lecteur·rices, y compris pour apporter des mises en perspective complémentaires à l'article.
- Limites principales envisagées : gestion technique des extraits à publier et engagement des partenaires dans cette étape de la publication encore peu conventionnelle.

Enfin, une dernière étape (jamais terminée) est, à la demande des auteur·rices, de pouvoir publier des versions remaniées de leurs articles (référéncées comme telles), ainsi que d'envisager une ouverture à des commentaires en Open Access (*peer commentaries*). La littérature de recherche citée par Bordier (2015b) montre cependant que ce type de commentaires autour des articles se réalise plutôt rarement, y compris quand une possibilité technologique est offerte. Cette fonction de *peer commentaries* post-publication est envisagée par l'équipe éditoriale dans le cadre de projets de formation universitaire, de symposia, d'écoles doctorales, etc. Elle n'a pas encore été expérimentée.

Quelles que soient les phases qui la constituent, il est à retenir que l'EOC de La Revue LEeE vise globalement :

- une plus grande transparence des processus évaluatifs et des révisions des articles, dans des modalités de co-responsabilité plus grande entre les auteur·rices et les rétroacteur·rices (et éditeur·rices) ;
- pour non seulement améliorer la qualité des contenus rédigés mais également pour penser les processus en amont comme des opportunités de développement professionnel pour tous et toutes ;
- dans des rapports entre pairs plus symétriques et collaboratifs, chacun·e se sentant si possible partie prenante du projet commun.

Les visées de l'EOC peuvent apparaître certes idéalistes (voire utopistes) mais, comme la belle formule de Charles Hadji (1997) l'exprime, si les « utopies porteuses » ne sont jamais totalement atteignables, elles orientent et font progresser le projet vers des finalités jugées « bonnes » (au sens éthique du terme).

4. Perspectives

À la suite de cette analyse de l'EOC, la prochaine étape consiste à enquêter auprès des auteur·rices et des rétroacteur·rices afin d'appréhender leurs expériences et perceptions du dispositif. Pour ce faire, un questionnaire a été récemment élaboré par l'équipe éditoriale autour de quatre axes de questionnement (tableau 5).



Tableau 5*Axes d'investigation en cours*

Axes de questionnement	Dimensions investiguées
Comparaison entre La Revue LEeE Online et des revues classiques (double aveugle)	Degré d'investissement Modalités techniques de l'EOC Finalisation du texte Impacts de l'EOC sur la qualité des textes Exigences de qualité
L'évaluation ouverte et collaborative (EOC) : modalités d'échanges et de révision	Clarté des consignes Apports des échanges Utilité des dialogues Désaccord avec R et justification Degré de la révision Google Doc Coordination entre R et A Investissement dans la démarche Levée de l'anonymat Apports de la prépublication Implication future
La Revue LEeE en général	Diffusion Cohérence Prépublication Publication échelonnée Valeurs défendues par la revue Éthique
Regard sur la publication scientifique à partir de l'expérience LEeE	Transformation du regard Place dans l'édition scientifique

Le questionnaire est actuellement soumis systématiquement à la publication de chaque texte (ou en fin de processus, en cas de refus du texte). Au moment de l'écriture de cet article, une quinzaine de questionnaires ont été renseignés. En plus de ce questionnaire, des études complémentaires sont envisagées, notamment pour analyser finement les structures de participation à visée collaborative, les registres énonciatifs et contenus des échanges, ainsi que les effets produits (Mottier Lopez & Girardet, 2020) au regard des trois plans de conceptualisation de la collaboration définis dans cet article et des enjeux de l'évaluation scientifique. Il est prévu que des premiers résultats soient publiés après trois ans de fonctionnement de la revue, y compris dans la perspective de solliciter le référencement de La revue LEeE par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES), au titre de la section 70 du Conseil national des universités en France (Sciences de l'éducation et de la formation). Par avance, nous remercions l'ensemble des collègues, auteur·rices, rétroacteur·rices et lecteur·rices, qui contribueront à la réalisation de ce projet collectif.

Références

- Bordier, J. (2015a). Évaluation ouverte par les pairs : polysémie et problématiques. 1/2. *OpenEdition Lab*. <https://lab.hypotheses.org/1453>
- Bordier, J. (2015b). Évaluation ouverte par les pairs : polysémie et problématiques. 2/2. *OpenEdition Lab*. <https://lab.hypotheses.org/1517>
- Bordier, J. (2016, prépublication). *Évaluation ouverte par les pairs : de l'expérimentation à la modélisation : Récit d'une expérience d'évaluation ouverte par les pairs*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01283582>
- Cardinet, J. (1990). Évaluation interne, évaluation externe ou négociée ? In *Hommage à Jean Cardinet* (pp. 139-156). Delval.



- CNRS, comité d'éthique (2020). Les publications à l'heure de la science ouverte. https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2020/02/COMETS_Les-publications-a-lheure-de-la-science-ouverte_Avis-2019-40-1.pdf
- Colpaert, L. (2018). *Enjeux identitaires dans le processus d'expertise par les pairs* [Thèse de doctorat en psychologie]. Université de Genève, Suisse.
- Deville, A., Capkun, V., & Martinez, I. (2016). L'évaluation des résultats d'une recherche : l'importance des évaluateurs. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 22(2), 7-10. <https://doi.org/10.3917/cca.222.0007>
- Figari, G., & Remaud, D. (2014). *Méthodologie d'évaluation en éducation et formation*. De Boeck.
- Ford, E. (2013). Defining and characterizing open peer review: A review of the literature. *Journal of Scholarly Publishing*, 44(4), 311-326. <https://doi.org/10.3138/jsp.44-4-001>
- Hadji, C. (1997). *L'évaluation démystifiée : Mettre l'évaluation scolaire au service des apprentissages*. ESF éditions.
- Houllier, F., & Merilhou-Goudard, J.-B. (2017). Les sciences participatives : une dynamique à conforter. *Natures Sciences Sociétés*, 25(4), 418-423. <https://doi.org/10.1051/nss/2018005>
- Kowalczyk, M. K., Dudbridge, F., Nanda, S., Harriman, S. L., Patel, J., & Moylan, E.C. (2015). Retrospective analysis of the quality of reports by author-suggested and non-author-suggested reviewers in journals operating on open or single-blind peer review models. *BMJ Open*, 5(9). <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4593157/>
- Martineau, S., & Simard, D. (2011). Regard sur le dialogue comme condition de la collaboration en stage ou en accompagnement mentorat. In L. Portelance, C. Borges & J. Pharand (Eds.), *La collaboration dans le milieu de l'éducation* (version Kindle). Presses de l'Université du Québec.
- Meissonier (2017). Évaluer un article : quels syndromes éviter ? *Systèmes d'information & management*, 22(4), 3-8. <https://doi.org/10.3917/sim.174.0003>
- Mottier Lopez L., & Dechamboux, L. (2019). Modélisation d'une évaluation « de » et « pour » la recherche collaborative : l'exemple de deux recherches sur des pratiques d'enseignement et d'apprentissage. *La Revue LEeE*, 1. <https://doi.org/10.48325/rleee.001.02>
- Mottier Lopez, L., & Girardet, C. (2020). *Évaluation ouverte et collaborative par les pairs dans des revues scientifiques en open access : enjeux à partir de l'évaluation en éducation*. Requête en cours n° 100019_200832 soumise au Fonds National Suisse de la recherche scientifique.
- Owen, B., & Stranack, K. (2012). The Public Knowledge Project and Open Journal Systems: open source options for small publishers. *Learned Publishing*, 21(2), 138-144. <https://doi.org/10.1087/20120208>
- Riefel, R. (2014). *Révolution numérique, révolution culturelle ?* Gallimard.
- Riley, B. J., & Jones, R. (2016). Peer review: acknowledging its value and recognising the reviewers. *British Journal of General Practice*, 66(653), 629-630. <https://doi.org/10.3399/bjgp16X688285>
- Rodrigues, P. (2006). Logiques d'évaluation en relation avec des conceptions élargies du monde et de la connaissance. In G. Figari & L. Mottier Lopez (Eds.), *Recherche sur l'évaluation en éducation : problématiques, méthodologies et épistémologie* (pp. 193-201). L'Harmattan.
- Starbuck W.H. (2003). Turnings lemons into lemonade. Where is the value in Peer Reviews? *Journal of Management Inquiry*, 12(4), 344-351. <https://doi.org/10.1177/1056492603258972>
- Velterop, J. (2015). Peer Review - Issues, Limitations and Future Development. *ScienceOpen Research*. <https://doi.org/10.14293/s2199-1006.1.sor-edu.ayxips.v1>
- Walker, R., & Rocha da Silva, P. (2015). Emerging trends in peer review - a survey. *Front Neurosci*, 9(169). <https://doi.org/10.3389/fnins.2015.00169>
- Ware, M. (2008). Peer Review: Benefits, Perceptions and Alternatives. Publishing Research Consortium, 4. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.214.9676&rep=rep1&type=pdf>



- Ware, M. (2011). Peer Review: Recent Experience and Future Directions. *New Review of Information Networking*, 16(1), 23-53. <https://doi.org/10.1080/13614576.2011.566812>
- Ware, M. (2016). *Peer Review Survey 2015*. Publishing Research Consortium. https://www.elsevier.com/_data/assets/pdf_file/0007/655756/PRC-peer-review-survey-report-Final-2016-05-19.pdf
- Watson, R. (2012). Peer-review under the spotlight in the UK. *Journal of Advanced Nursing*, 68(4), 718-720. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2648.2011.05932.x>
- Wenger, E. (1998). *Community of practice: Learning, meaning, and identity*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511803932>

Lucie Mottier Lopez	Professeure ordinaire à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève, elle dirige le groupe de recherche « Évaluation, régulation et différenciation des apprentissages dans les systèmes d'enseignement » (EReD). Elle a présidé l'ADMEE-Europe (Association pour le développement des méthodologies de l'évaluation-Europe) de 2009 à 2013. Elle est co-coordinatrice du réseau RCPE (Recherches collaboratives sur les pratiques évaluatives) de l'ADMEE-Europe, ainsi que du réseau IEAN-CH (<i>international educational assessment network</i> pour la Suisse). Elle est l'autrice de nombreux articles et ouvrages sur l'évaluation et la régulation des apprentissages en classe et en formation.
Céline Girardet	Maîtresse assistante dans l'équipe EReD (évaluation, régulation et différenciation des apprentissages dans les systèmes d'enseignement) à l'Université de Genève, elle est détentrice d'une thèse de doctorat en sciences de l'éducation portant sur l'évolution des croyances relatives à la gestion de classe des enseignant-es en formation professionnelle. Elle est également chargée d'enseignement en suppléance pour un cours de maîtrise portant sur la recherche collaborative en éducation. Ses intérêts actuels portent sur les apprentissages réalisés au travers de dispositifs d'évaluation entre pairs dans des contextes d'enseignement supérieur et d'édition scientifique.
Dominique Broussal	Professeur des Universités en Sciences de l'éducation et de la formation, responsable du Conseil Scientifique de l'UMR EFTS, Université de Toulouse Jean Jaurès (France). Ses travaux portent sur la Conduite et l'accompagnement du changement, sur la visée émancipatrice des Recherches-Interventions, sur le rôle de la culture et des œuvres dans les processus de changement.
Anne Demeester	Maitresse de conférences rattachée à l'école Universitaire de maïeutique Marseille Méditerranée, ses travaux de recherche concernent le raisonnement clinique. Chargée de mission « Approche par compétences » au centre d'innovation pédagogique et d'évaluation de l'Université d'Aix-Marseille et également coordinatrice du réseau national des approches programmes et compétences du supérieur RéNAPS'up, elle accompagne les enseignants et enseignantes dans la transformation pédagogique curriculaire.

